

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc. | Numéro de permis 2019513 | Date d'inspection Le 07 juin 2022 | |
| Nom de l'établissement Garderie Univers d'enfants I | | Numéro de téléphone (506) 864-8377 | |
| Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a vérifié les dossiers des employés. Lors de la visite, le mentor a pu observer des activités planifiés et des jeux extérieurs ainsi que des enfants qui se pratiquaient pour leur graduation. Des interactions positives entre les enfants et les éducatrices ont été observé.

original signé par
Erika Hickey

Le 07 juin 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Annick Beaulieu

Le 07 juin 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date